

ANNONCES LÉGALES

La Vie Corrézienne
Vendredi 31 mai 2024 **45**

7190061

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte signé électroniquement les 25 et 26 avril 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Corrèze, le 17 mai 2024, dossier 2024 00011711 référence 1904P01 2024A00598, la société **CHEVRELS IMMOBILIER, SARL** au capital de 1 000 euros dont le siège social est à USSEL (Corrèze), 4 boulevard Victor Hugo, immatriculée au RCS de BRIVE sous le n° 477 570 832, a vendu avec jouissance au 1er mars 2024, à la société **Laurence MONTEIL**, société par actions simplifiée à associée unique au capital de 5 000 € dont le siège social est à USSEL (19200), 2 rue de l'Église, immatriculée au RCS de BRIVE sous le n° 809 054 307, la branche d'activité gestion immobilière dépendant du fonds d'agence immobilière sis et exploité à Boulevard Victor Hugo 19200 USSEL répertorié par l'INSEE sous le n° SIRET 477 570 832 00014 - Code APE 68.31Z, moyennant le prix total de 65 000 euros s'appliquant aux éléments corporels pour 55 000 euros et aux éléments corporels pour 10 000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la société ACT'EC 7 rue de la Fontaine Bleue 19100 BRIVE LA GAILLARDE.

Pour avis - l'acquéreur

7190116

FIDAL

19100 BRIVE

Suivant acte SSP en date à BRIVE (19) du 17.05.2024, enregistré au SFPE de CORRÈZE le 21.05.2024, dossier 202400011710, réf. 1904P012024A00599, Madame Eliano TRONCHE, demeurant à TULLE (19000) 12 avenue Guyennet, a vendu à Monsieur Stéphane TINTINGAC, demeurant à BAR (19800) 3, route des Combles, un fonds de commerce de bar et café sis et exploité à TULLE (19000) 30, qual Baluze sous l'enseigne « CAFE DE LA PAX », pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de BRIVE sous le numéro 305 048 522, moyennant le prix principal de 40,000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 30,000 € et aux éléments corporels pour 10,000 €. L'entrée en jouissance est intervenue le 17.05.2024.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet FIDAL, sis à BRIVE (19100), Immeuble Kennedy - rue du Général Guédin.

Pour avis

TESTAMENT

26190096

Maitres VIGNAL-FEYSSAC-BESSE
Notaires associés à USSEL (19200)

AVIS DE SAISINE DE LÉGAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 mai 2002, Monsieur Jean Michel GARDY, en son vivant retraité, demeurant à USSEL (19200) 3 rue du champ Galand.

Né à TULLE (19000), le 4 octobre 1946. Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à USSEL (19200) (FRANCE), le 20 décembre 2023.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de ce testament reçu par Maître François VIGNAL, de la Société par Actions Simplifiée dénommée « OFFICE NOTARIAL V.A.L. 19-03 », titulaires d'Offices Notariaux à USSEL (Corrèze) et à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), soussigné, le 2 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me François VIGNAL, notaire à USSEL, référence RPCEJN 19069, dans le mois suivant la réception par tribunal judiciaire de TULLE de l'expédition de l'acte contenant CONTRÔLE DE LA SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis
Me François VIGNAL

DISSOLUTIONS

28-01190027

SUN 168

SARL au capital social de 8 000 EUROS
Siège social :
36 Rue du Docteur Valette
19000 TULLE
R.C.S. de Brive : 794 927 079

Par décision AGE du 10/05/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/05/2024, il a été nommé liquidateur M. SUN Kevin demeurant 36 rue du Docteur Valette 19000 Tulle et fixé le terme de liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de BRIVE.

28-01190005

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS DOM AGENCY
Société par actions simplifiée
au capital social de 5000 euros
921 Chemin des Etangs Roux
Les Patreaux-19150 CORNIL
RCS DE BRIVE LA GAILLARDE
919 308 767

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision collective du 1er mai 2024, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mai 2024 sa mise en liquidation. Il a été mis fin aux fonctions de la présidence.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur LAFARIE Nicolas demeurant 921 Chemin des Etangs Roux-Les Patreaux-19150 CORNIL avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation demeure au lieu du siège social 921 Chemin des Etangs Roux -Les Patreaux-19150 CORNIL adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE.

28-01190385

LE LIMOUSIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622 euros
Siège social : 76 Avenue Limousine
19250 MEVAC
Siège de liquidation : Aux Prades
19250 AMBRUGEAT
394 298 846 RCS BRIVE LA GAILLARDE

Aux termes d'une décision en date du 02 avril 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02 avril 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gauthier WALTZER, demeurant Aux Prades 19250 AMBRUGEAT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Aux Prades 19250 AMBRUGEAT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur



La Vie
Corrèzienne
est fière de son label



ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190274

Préfecture de la Corrèze AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère insertion

Le public est informé qu'une enquête publique unique sera ouverte en mairie de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort, pendant 33 jours consécutifs, du 20 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus, sur le projet relatif à la création d'un parc photovoltaïque au sol situé sur le territoire des communes de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort, au niveau de la piste de l'aérodrome d'Ussel-Thalmay, présenté par la société Centrale PV France.

L'enquête publique unique porte sur deux demandes de permis de construire n° PC 019 201 23 10005 et n° PC 019 190 23 10002 au titre de l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme ainsi qu'une demande de défrichement au titre de l'article R. 341-1 du code forestier pour exploiter un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 14,55 Mwc sur une surface clôturée de 14,30 ha pour une emprise au sol de 6,65 ha, assorti d'une zone défrichée de 2,6028 ha.

La mairie de la commune de Saint-Exupéry-les-Roches est le siège de l'enquête. Monsieur Lucien BROUSSE, directeur des ressources humaines à la direction départementale de la poste de la Corrèze retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges, avec comme suppléant Monsieur Jean-Marc CROIZET.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact avec son résumé technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, sera tenu à la disposition du public du 20 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Saint-Exupéry-les-Roches aux heures d'ouverture des services : le lundi : de 16h00 à 17h30
- les mardi, mercredi et jeudi : de 14h30 à 17h30
- le vendredi : de 14h30 à 17h00
- en mairie de Saint-Bonnet-près-Bort aux heures d'ouverture des services : les mardi et vendredi : de 09h00 à 12h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (1 rue Souham 19000 Tulle) aux heures d'ouverture des services, du lundi au vendredi de 9h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30, sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairies de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort ;
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur
- par correspondance à la mairie de Saint-Exupéry-les-Roches (adresse postale : 2 Rue Antoine de St Exupéry 19200 SAINT-EXUPÉRY-LES-ROCHES).

Le courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique sur le projet du parc photovoltaïque au sol de Saint-Exupéry-les-Roches/Saint-Bonnet-près-Bort).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Exupéry-les-Roches pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- le mardi 20 juin 2024, de 14h30 à 17h30, mercredi 03 juillet 2024 de 14h30 à 17h30, jeudi 22 juillet 2024 de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Bonnet-près-Bort pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants : vendredi 26 juin 2024 de 09h00 à 12h00, mardi 16 juillet 2024 de 09h00 à 12h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairies de Saint-Exupéry-les-Roches et de Saint-Bonnet-près-Bort,
- à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Centrale PV France, Monsieur Baptiste ROSSIGNOL - Numéro de téléphone : 06 23 28 73 06 - courriel : baptiste.rossignol@edf-re.fr

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire (accordé avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande d'autorisation environnementale seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

9190501

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 20 juin 2024 au 4 juillet 2024 inclus (15 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la SAS LAPORTE RECUPERATION, relatif à une demande d'autorisation pour exploiter une installation de collecte, tri, traitement et transit de déchets comprenant également l'activité d'entreposage, de démontage et de broyage de Véhicules Hors d'Usage (VHU), implantée sur le territoire de la commune de Saint-Angel.

Les principes techniques du projet sont : la collecte de véhicules hors capacités de traitement et la création d'un centre de collecte des véhicules terrestres hors d'usage en vue de leur dépollution et destruction sur site.

A demande d'autorisation environnementale reçue, une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), Madame Karine MONTINTIN, ingénieur conseil, expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Limoges, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public, du 20 juin 2024 au 4 juillet 2024 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairie de Saint-Angel située Le Bourg, aux heures d'ouverture des services : Les Lundis, Mardis et Jours de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - Le Mercredi de 08h30 à 12h30 - Le Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Saint-Angel ;
- adresser ses observations à la commissaire enquêteur ;
- par correspondance à la mairie de Saint-Angel, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg 19200 Saint-Angel).

Le courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet de la SAS LAPORTE RECUPERATION).

La commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et à la mairie de Saint-Angel pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Destination Santé

4 conseils pour préparer votre barbecue végétarien

Même en l'absence de viande, le barbecue peut s'avérer gourmand, coloré et festif. Bien sûr, l'on pense volontiers aux légumes classiques tels que le poivron ou l'aubergine. Mais fort heureusement, le champ des possibles s'avère bien plus vaste. Notez bien ces quelques conseils... qui commencent par une bonne maîtrise de la cuisson !

Coupez épais !

Vous vous doutez bien qu'une fois sur le grill, la courgette cuira différemment que la côte de bœuf. La clé est donc de couper des tranches plutôt épaisses, afin d'éviter qu'elles ne se décomposent à la première manipulation. Disposez-les bien sûr à distance de la braise et badigeonnez d'huile d'olive ou d'une marinade.

Les marinades !

Elles embaumeront vos préparations. Leur composition peut varier à l'infini ! Vous pouvez essayer une marinade à base d'huile d'olive vierge additionnée d'ail ou d'échalote, en y ajoutant quelques aromates comme du thym, du romarin et/ou du curcuma... Pensez bien à laisser reposer vos préparations 30 minutes à une heure avant de les cuisiner au barbecue.

Misez sur les légumes de saison

Poivrons, aubergines, courgettes, tomates, champignons, oignons... Du classique mais de l'indispensable dans tout barbecue, qu'il soit végétarien ou non ! Sans oublier l'épi de maïs qui ravira aussi les papilles. Sur-tout si vous le beurrez et y ajoutez un mélange d'épices cajun.

Tentez les protéines végétales !

Le tofu bien sûr, fumé ou non, agrémenté d'une marinade. Et peut-être moins connu, le seitan : de la farine de blé que vous trouverez en magasin bio. Idéal avec une marinade... encore une fois ! Vous pouvez aussi préparer des falafels végétariens, à base de pois chiches.

destination santé
ANNONCES PUBLIQUES